

MEMO

Dossier complet (fiches + justificatifs) à rendre au plus tard : le 21 juin 2019

↪ J'inscris mon enfant pour la 1ère fois, ou j'ai déjà rempli un Dossier FAMILLE, MAIS ma situation a changé en cours d'année (naissance, adresse, téléphone, revenus...) je remplis :

DOSSIER FAMILLE **Fiche A**

+ **FICHE ENFANT** **Fiche AE**

+ **Inscription au Restaurant Scolaire** **Fiche B**



↪ Mon enfant a fréquenté la cantine durant l'année scolaire 2018/2019 et ma situation n'a pas changé, je remplis uniquement :

FICHE ENFANT **Fiche AE**

+ **Inscription au Restaurant Scolaire** **Fiche B**

Rappel : Le Règlement du Service de Restauration Scolaire est consultable sur gareoult.fr

Vous pouvez également le retirer auprès du Service Enfance et Affaires Scolaires en Mairie.

Mairie de Garéoult - Service Enfance et Affaires Scolaires - Place de l'Eglise - GAREOULT

Ligne directe : 04.94.72.87.06 - Courriel : familles@gareoult.fr

Documents à fournir (Le Service ne fait pas de photocopies)

FICHE A : DOSSIER FAMILLE

1. Photocopie Livret de famille (parents et enfant(s) concerné(s))
2. Photocopie des attestations d'assurances (Responsabilité civile, scolaire et extrascolaire)
3. Photocopie facture de moins de trois mois
4. Photocopie du jugement de divorce ou décision de justice (le cas échéant)

Si vous n'avez pas à fournir le DOSSIER FAMILLE (cf. Mémo) :

- Photocopie facture de moins de trois mois
- Photocopie des attestations d'assurances (Responsabilité civile, scolaire et extrascolaire)

FICHE AE : Fiche ENFANT

- PHOTO de l'enfant (OBLIGATOIRE)
- Photocopie Carnet de santé de l'enfant (vaccins obligatoires à jour)

FICHE B : Inscription Restaurant Scolaire

Si plusieurs enfants, à ne fournir qu'une seule fois :

- Attestations employeurs pour les deux parents ou le parent isolé, ou Kbis pour les auto-entrepreneurs.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT : seuls les dossiers COMPLETS et REMIS à un Agent du Service Enfance & Affaires Scolaires seront traités.

L'agent procédera en votre présence à l'acceptation du dossier d'inscription (sauf cas particulier). Prévoyez 10 minutes . Merci de votre compréhension. (cf. page 6 du Règlement du Service de Restauration Scolaire). Si vous rencontrez une difficulté particulière : Contactez le Service Enfance et Affaires Scolaires au 04.94.72.87.06. ou mail : familles@gareoult.fr